

ANNEXE - Eté 2025 et Hiver 2025-2026

Version 0 du 16 février 2025.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET D'UTILISATIONS DES TITRES DE TRANSPORT SUR LES REMONTEES MECANQUES

Syndicat Mixte du Seignus d'Allos N° TVA Intracommunautaire : FR84927669903

REGIE DU SEIGNUS D'ALLOS - Siège Social : 520 Route du Seignus, Le Seignus 04260 ALLOS

Régie à autonomie financière, sans personnalité N° SIRET 92766990300027

Assurance professionnelle responsabilité civile MMA 149338243

Exploitant le domaine skiable de VAL D'ALLOS – Le Seignus

Ci-après dénommées individuellement l'« Exploitant ».

Article 1. GENERALITES

Les présentes conditions générales s'appliquent, pour la saison en cours, à l'ensemble des titres de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé(s) le(s) «Titre(s)») et donnant l'accès au domaine skiable sus cité. Les présentes conditions générales sont applicables pour tous les Titres vendus par l'Exploitant en caisse ou via le site de vente en ligne www.seignus-allos.fr et sont valables sur la saison en cours.

Chaque émission de Titre de transport donne lieu à la remise d'un justificatif de vente.

Ce justificatif doit impérativement être conservé par le Client, lequel doit être en mesure de le présenter à l'Exploitant en cas de contrôle ainsi qu'à l'appui de toute demande (ex : secours, perte ou vol du Titre, réclamation).

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un Titre implique la connaissance et l'acceptation de l'intégralité des présentes conditions générales, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Article 2. LES SUPPORTS DES TITRES

Les forfaits dont la durée est supérieure à la durée la plus courte proposée (forfait Après-midi 13h) sont strictement personnels, incessibles et intransmissibles. Pour cette raison n'achetez pas vos titres en dehors des points de vente officiels. Tout forfait saison n'est valable que muni d'une photographie récente, sans lunettes de soleil ni couvre-chef.

LES FORFAITS DOIVENT ETRE PRESENTES A TOUT CONTROLE ET L'UTILISATEUR DOIT POUVOIR JUSTIFIER DE SON IDENTITE.

- Le forfait donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques en service, du domaine skiable pour lequel il a été émis, sans aucune priorité.
- Le forfait doit être conservé par son titulaire durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée, afin de pouvoir être présenté à tout agent assermenté de l'Exploitant qui est en droit de le lui demander.
- La validité du titre de transport est strictement conditionnée par le respect de ces règles d'utilisation.
- L'obtention de tout Titre de transport à tarif particulier (offert, réduit, enfant, senior, etc.) est strictement soumise à la présentation d'un justificatif.
- Il appartient à l'Acheteur de s'informer sur les différentes conditions tarifaires existantes avant tout achat. Le personnel en caisse ne pourra être tenu responsable du choix après l'achat du Titre.
- **Le client doit se présenter aux bornes muni d'un seul et unique Titre.** La Société exploitante ne saurait être tenue responsable du déclenchement simultané de plusieurs titres détenus par un même porteur.
- Les grilles tarifaires sont établies en fonction de la catégorie de client selon leur âge et leur réseau, de la durée du forfait et de la zone de validité du forfait. Sur ce dernier point, trois zones géographiques principales sont identifiées :

- **La zone du Val d'Allos – Le Seignus** : forfait ne donnant accès qu'à tout ou partie, suivant le type de forfait et les conditions d'ouverture, des installations de la station du Seignus seule

Aucune gratuité liée à l'âge n'est accordée.

Article 3. LA PHOTOGRAPHIE DU TITULAIRE

Tout forfait saison n'est valable que muni d'une photographie récente, de face, sans lunettes de soleil ni couvre-chef de son titulaire.

Article 4. TARIFS ET MODALITES DE PAIEMENT

4.1. TARIFS DES TITRES

L'ensemble des tarifs publics de vente des Titres et des supports sont affichés aux points de vente de l'Exploitant et sur le site internet www.seignus-allos.fr. Des guides tarifaires sont également disponibles dans ces points de vente ainsi que dans l'Office de tourisme. Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises, hors assurance et coût du support. Des réductions ou gratuités sont proposées à différentes catégories de personnes selon les modalités disponibles aux points de vente. Ces gratuités ne sont accordées que sur présentation aux points de vente, au moment de l'achat, des pièces officielles justifiant lesdits avantages tarifaires. Dans tous les cas, la détermination de l'âge du titulaire à prendre en compte sera celui au jour de début de validité du Titre à délivrer, sauf en ce qui concerne le Titre « Saison » pour lequel l'année de naissance du client sert de référence, au moment de l'achat Titre. Aucune photocopie de justificatifs ne sera acceptée. Aucune réduction ou gratuité ne sera accordée après l'achat. L'accès à toute remontée mécanique nécessite le port, dans les conditions sus citées, d'un titre de transport, **inclusivement pour les catégories bénéficiant d'une gratuité.**

4.2. MODALITES DE PAIEMENT

Toute délivrance d'un Titre donnera lieu à paiement du tarif correspondant. En caisse, ces règlements sont effectués en devises EUROS, soit par carte bancaire acceptée par l'Exploitant (visa MasterCard American express), soit par chèques-vacances ANCV en cours de validité. Les chèques bancaires ne sont plus acceptés.

Tout Titre délivré est soumis à obligation de paiement. Tout Titre délivré et réglé donne lieu à la remise d'un justificatif de vente qui doit être conservé précieusement pour être présenté à l'appui de toute demande / réclamation.

Article 5. CONDITIONS D'UTILISATION DES TITRES DE TRANSPORT

Les titres de transport de types forfaits « mains-libres » émis par la billetterie de l'Exploitant ou commercialisés par la société rattachée contractuellement, sont **valables au départ des remontées mécaniques du VAL D'ALLOS – Seignus uniquement**. Ils donnent droit, pendant leur période de validité, à la circulation sur les remontées mécaniques en service du domaine skiable selon les titres concernés. L'usager doit être porteur de son titre de transport durant tout le trajet de l'aire de départ de la remontée mécanique jusqu'à l'aire d'arrivée.

Les horaires d'utilisation des forfaits correspondent aux horaires d'ouverture des domaines skiables. Le dernier départ autorisé à chaque remontée mécanique est antérieur à l'heure de fermeture pour tenir compte des temps de trajet et des temps de retour station. Ces horaires sont affichés au départ de chaque remontée mécanique ainsi que sur le bulletin du domaine skiable affiché aux points de vente. Le forfait doit être présenté lors de chaque contrôle à la demande de l'Exploitant. L'absence de titre de transport, l'usage détourné d'un titre de transport ou encore le non-respect des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, constatés par un contrôleur assermenté sont passibles du versement d'une indemnité forfaitaire dont le montant est fixé à 5 (CINQ) fois la valeur du titre tarif normal journalier, augmenté le cas échéant de frais de dossier, dont le montant est fixé par la réglementation en vigueur (Articles L342- 15, R342-19 et R342-20 du Code du Tourisme et Articles 529-3 et suivant du Code de procédure pénale). La falsification d'un titre de transport ou l'utilisation d'un titre falsifié est passible de poursuites pénales ainsi que de dommages et intérêts. Outre l'indemnité forfaitaire ou les poursuites judiciaires ci-avant, les agents assermentés de l'Exploitant procéderont au retrait immédiat de tout forfait nominatif ou personnalisé (nom, photo, réduction tarifaire spécifique...) ne correspondant pas à son titulaire en vue de le remettre à ce dernier. En cas de refus ou d'impossibilité du contrevenant à justifier son identité, le contrôleur assermenté en rendra compte à tout officier de police judiciaire (police nationale ou gendarmerie) territorialement compétent et habilité à ordonner cette justification sur le champ. Le forfait peut être annulé, sans aucun dédommagement, et à tout moment, par un agent de l'Exploitant et/ou par la direction pour mauvaise conduite ou trouble provoqué par le porteur. En cas de fraude relevée par un contrôleur assermenté, les informations recueillies pour l'établissement du procès-verbal feront l'objet d'un traitement informatique afin d'en assurer le suivi. Ces données sont destinées uniquement à l'exploitant. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06 janvier 1978 modifiée par la loi du 06 août 2004 n°78-17, le titulaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes auprès de la société en écrivant à l'adresse suivante : REGIE DI SEIGNUS D'ALLOS 520 Route du Seignus, Le Seignus 04260 ALLOS

Responsable du traitement : Régie Seignus d'Allos - Finalités du traitement : Suivi des infractions

Article 6. INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DES REMONTEES MECANIQUES

Seul un arrêt complet et simultané d'une journée et plus de l'ensemble des appareils de remontées mécaniques peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le titulaire d'un Titre, sur présentation dudit Titre et l'établissement d'une fiche de demande de dédommagement délivrée par les points de vente de l'Exploitant. Seuls les Titres ayant été acquis et réglés directement par leur titulaire aux points de vente de l'Exploitant peuvent donner lieu à dédommagement. Ce dédommagement peut prendre l'une des formes suivantes, au choix du titulaire du Titre :

- soit une prolongation immédiate de la durée de validité de son Titre.
- soit l'obtention d'un avoir en journée(s) de Titre à utiliser avant la fin de la saison suivant celle en cours (n+1).

Dans ce cas, le Titre délivré sera obligatoirement nominatif et émis au nom du titulaire.

- soit un dédommagement différé basé sur le prix moyen de la journée du Titre acheté (exemple sur un 6J, Tarif 6J/6), proportionné à la durée d'interruption du service des remontées mécaniques.

Pour l'octroi des conditions de dédommagement ci-dessus stipulées, les pièces justificatives accompagnées de la demande de dédommagement doivent être déposées aux points de vente de l'Exploitant par le titulaire du Titre dans les deux (2) mois suivant l'interruption des remontées mécaniques. Le titulaire d'un Titre ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation forfaitaire.

Article 7. PERTE OU VOL D'UN TITRE – REMBOURSEMENT

Pour les Titres dont la durée est supérieure à 1 jour, en cas de perte ou de vol, le titulaire doit en formuler la déclaration au bureau central des remontées mécaniques où les informations nécessaires suivantes seront recensées : numéro du support ou justificatif de vente. Sous réserve des vérifications d'usage, un duplicata sera remis au titulaire pour la durée restant à courir. Le forfait déclaré perdu ou volé sera alors bloqué définitivement et ne sera plus valide. En revanche, tout Titre dont la durée est inférieure ou égale à 1 jour, déclaré perdu ou volé, ne donnera pas lieu à duplicata. Les Titres retrouvés sont recueillis au bureau des remontées mécaniques (Tél. : 04 92 89 23 02) Tout Titre qui n'aurait pas été utilisé ou utilisé partiellement, ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit Titre. Il est porté à la connaissance des titulaires du Titre de la possibilité de couverture de ce risque par des Compagnies d'assurances spécifiques. Tous renseignements à cet effet sont à demander aux points de vente des Exploitants.

Dans le cas où les Titres délivrés n'auraient pas été utilisés, ni totalement épuisés, ceux-ci ne seront ni remboursés, ni échangés.

Article 8. VENTE EN LIGNE – REMBOURSEMENT

Pour les titres achetés en ligne sur le site www.seignus-allos.fr, le client peut les utiliser tout au long de la saison. Aucune date de ski n'est demandée et les titres de transport Aucun remboursement ne sera effectué pour un changement de dates de ski. Seul un motif grave peut donner lieu à un remboursement. Dans ce cas, la demande de remboursement doit être effectuée par mail à l'adresse accueil-regie@seignus-allos.fr ou par courrier à Régie du 520 Route du Seignus, 04260 Le Seignus d'Allos

Article 9. RESPECT DES REGLES DE SECURITE

Tout titulaire d'un titre de transport est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontée mécanique, notamment, les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les panneaux et affiches les complétant et toute consigne donnée par le personnel d'exploitation. Il en est de même pour le respect des règles de sécurité sur les pistes.

Article 10. DIFFUSION DES PROMOTIONS

Certaines promotions applicables aux forfaits du Seignus d'Allos sont uniquement disponibles sur le site de vente en ligne, www.seignus-allos.fr. Ces promotions bénéficient de conditions particulières en matière de prix et remboursement, pour lesquelles il convient de se reporter aux conditions applicables disponibles sur le site de vente en ligne.

Article 12. EMISSIONS DE CO2

Conformément à la réglementation, ci-dessous, à titre indicatif, une estimation des émissions moyennes de CO2 générées par l'utilisation des remontées mécaniques en fonction de la durée de séjour :

g de CO2 de la prestation	
	Le Seignus
Forfait 1/2 journée	500
Forfait journée	1000
Forfait 2 jours	2001
Forfait 3 jours	3001
Journée supplémentaire	1000
Forfait saison	20006

Article 13. RECLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée à l'Exploitant dans un délai de deux (2) mois suivant la survenance de l'évènement à l'origine de ladite réclamation, sans préjudice des voies et délais légaux pour agir en justice, à l'adresse suivante : Régie du Seignus d'Allos, 520 Route du Seignus, 04260 Le Seignus d'ALLOS.

A défaut de réponse satisfaisante dans le délai ci-dessus mentionné, le consommateur a la possibilité de saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine peuvent être obtenues en consultant son site Internet : www.mtv.travel. L'avis rendu par le médiateur ne s'impose pas aux parties au contrat. À défaut de règlement amiable, le litige peut être porté devant les juridictions compétentes.

Article 14. DISPOSITIONS PARTICULIERES

1-Mesure Sanitaire

L'exploitant a mis et mettra en place des dispositions particulières répondant aux prescriptions sanitaires réglementaires et communique sur les mesures d'hygiène correspondantes. Tout titulaire d'un Titre est tenu de respecter ces prescriptions réglementaires et mesures sanitaires. A ce titre, il s'oblige notamment à respecter les consignes tant écrites que verbales le cas échéant (et les pictogrammes les complétant le cas échéant) qui lui seront transmises et dispensées par l'exploitant et par son personnel, en amont comme au cours de sa présence sur site et de l'accomplissement de la prestation.

2-Mesure de Restrictions énergétiques

Dans le contexte de la crise énergétique, les autorités sont susceptibles d'imposer des mesures de restriction énergétique pouvant impacter l'offre de transport par remontées mécaniques et la prestation du domaine skiable de Régie du Seignus d'Allos.

Le cas échéant, la Régie du Seignus d'Allos s'engage à informer sa clientèle dans les meilleurs délais après information par les autorités /fournisseurs d'énergie des impacts prévisionnels sur les remontées mécaniques et le domaine skiable. Dans une telle éventualité, les dispositions prévues au présent (voir article 6) s'appliqueront.

Article 15. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le titulaire d'un Titre n'acquiert aucun droit de propriété ou d'usage et ne pourra utiliser les dénominations, signes, emblèmes, logos, marques, droit d'auteur et autres signes ou autres droits de propriété littéraire, artistique ou industrielle de l'Exploitant.

Article 16. PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui sont demandées par l'Exploitant pour la délivrance du Titre est obligatoire. Si une ou plusieurs informations obligatoires sont manquantes, l'émission du Titre ne pourra intervenir. Les données relatives aux déplacements sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des Titres. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques. Certaines données (adresse postale, e-mail, tél) pourront également être demandées aux titulaires de Titres par l'Exploitant, pour permettre l'envoi d'offres commerciales par ce dernier, selon les modalités prévues par la loi LCEN du 21/06/2004. L'ensemble de ces données est uniquement destiné à l'Exploitant. Conformément à la Loi RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) entré en vigueur le 25 mai 2018 redéfinissant les droits liés aux données personnelles des utilisateurs en Union Européenne, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, de portabilité, de limitation, d'effacement et d'opposition au traitement de données personnelles vous concernant. Pour exercer ces droits, veuillez nous adresser votre demande par courrier à : Régie du Seignus d'Allos 520 Route du Seignus 04260 Le Seignus d'ALLOS

ou par e-mail : accueil-regie@seignus-allos.fr

Respect du droit à l'oubli : si, sur un délai de trois ans, on observe une absence totale d'activité de votre part, vos données personnelles seront effacées et supprimées de nos fichiers. Enfin, nous vous rappelons la possibilité de vous désabonner de nos newsletters à tout moment en cliquant le lien présent dans chaque courriel.

Article 17. TRADUCTION-LOI APPLICABLE REGLEMENT DES LITIGES

Dans le cas où les présentes conditions générales seraient établies en plusieurs langues, il est expressément entendu que la version française des présentes conditions générales est la seule à faire foi. En conséquence et en cas de difficulté d'interprétation/d'application de l'une quelconque des dispositions des présentes conditions générales, il conviendra de se référer expressément et exclusivement à la version française. Les présentes conditions générales sont soumises, tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français. A défaut de règlement amiable, les différends seront portés devant les tribunaux compétents.

(SITE DE VENTE EN LIGNE) MENTIONS LEGALES

Identification

Syndicat Mixte du Seignus d'Allos N° TVA Intracommunautaire : FR84927669903

REGIE DU SEIGNUS D'ALLOS - Siège Social : 520 Route du Seignus, Le Seignus 04260 ALLOS

Régie à autonomie financière, sans personnalité N° SIRET 92766990300027

Assurance professionnelle responsabilité civile MMA 149338243

Exploitant le domaine skiable de VAL D'ALLOS – Le Seignus

Responsable du site

Responsable du site : Syndicat Mixte du Seignus d'Allos – Régie du Seignus d'Allos. Pour toute demande, adressez-vous à : accueil-regie@seignus-allos.fr

Droit de propriété

Tous les textes, photos et illustrations présents sur ce site sont la propriété de la Régie du Seignus d'Allos et ses partenaires contractuels. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement du propriétaire est illicite. Si vous souhaitez reproduire des photos ou documents contenus dans ce site, uniquement à des fins non lucratives, vous devez avant toute diffusion obtenir l'autorisation écrite préalable de Régie du Seignus d'Allos. Pour cela, adressez une demande écrite par e-mail à accueil-regie@seignus-allos.fr en précisant le contenu exact de ce que vous souhaitez reproduire. Après accord, il vous sera demandé de citer précisément les sources. Si vous êtes journaliste et que vous souhaitez obtenir une photo en haute définition pour une parution presse, adressez- nous une demande par ce même canal.

Hébergement du site

Site www.seignus-allos.fr

Applications tierces

Des scripts php et javascripts sont intégrés à ce site dans le respect des droits concédés par leurs auteurs. Les mentions prévues par ceux-ci sont visibles dans les codes sources des pages.

Protection des données personnelles

Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers autre que la Régie du Seignus d'Allos. Les informations sont collectées à des fins de gestion de votre demande, statistiques internes, commande/vente en ligne de titres de transports, envoi de lettres d'informations commerciales du type newsletters ou e-mails. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour toute demande, adressez-vous à : accueil-regie@seignus-allos.fr Ou Régie du Seignus d'Allos, 520 Route du Seignus, 04260 Le Seignus d'Allos

Cookies

Lors de la navigation dans certains endroits du site, des cookies peuvent être importés sur votre ordinateur. Ceux-ci ne permettent pas de vous identifier, mais ils enregistrent des informations relatives à la navigation que le programme pourra lire lors de vos visites ultérieures. Vous pouvez vous opposer à l'enregistrement de cookies en configurant votre navigateur internet. Dans Internet Explorer, dans le menu Outils, cliquez sur Options Internet. Sous l'onglet Confidentialité, déplacez-le curseur vers le haut pour augmenter le niveau de confidentialité. Dans Netscape, Mozilla et Firebird : bloquer les cookies dans les options.

Lien vers ce site

Les liens vers ce site sont bienvenus aux conditions suivantes :

- Accord écrit préalable.
- Respect de la réciprocité.
- Lien sur une page de votre site indexée par les moteurs de recherche.

- Ouverture intégrale de la page valdallos-ski.com dans un navigateur, sans cadre ni mentions propres à votre site.

[Index hommes-femmes](#)

.....

[Conditions générales de vente](#)

Les CGV sont consultables sur le lien Conditions générales de vente de la catégorie « Plus » du site internet de vente en ligne.